

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 876

24 avril 2009

SOMMAIRE

2000 Finance S.A.	42017	MGE Neumunster Holdings S.à r.l.	42032
23 Holding S.A.	42004	MGE Spare 1 S.à r.l.	42032
3i Gamesa (b&c) Holdings S.à.r.l.	42004	Newgate Alternative Investment Funds	
Accord Immobilière S.A.	42018	42025
Accord Immobilière S.A.	42024	NG Luxembourg 7 S.à r.l.	42029
Accord Immobilière S.A.	42023	Oppenheim Asset Management Services S.	
Active Capital Securities Holdings S.A. ..	42046	à r.l.	42002
Air Technology Luxembourg S.A.	42013	Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl	42025
Allbest S.A.	42043	Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à	
Bureau International de Règlement de Si-		r.l.	42006
nistres S.A. Luxembourg	42014	Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	
Chiloe S.A.	42020	42022
Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	42003	PIT D Lux S.à r.l.	42047
Cookal Holding S.A.	42035	Pixelixir S.A.	42013
Dimka	42003	Prima Financial S.A.	42024
Dutch Debt Recoveries S. à r.l.	42022	Promobuild	42046
Energia Ré S.A.	42022	Rechem S.A.	42043
Energia Ré S.A.	42019	Roermond Holding (No. 3) S.à r.l.	42015
ESF Luxembourg S.A.	42005	SafeWorks S.à r.l.	42032
EUCELIA Investments S.A.	42027	SN Parent S.à r.l.	42006
Europe One S.A.	42016	Stolt-Nielsen S.A.	42038
Fenix Cartera S.à r.l.	42021	Strategy and Governance S.à.r.l., en abrégé	
Galente S.A.	42046	S&G S.à.r.l.	42043
Gartmore Sicav	42012	Structured Alternative Invest	42035
H.P.A. S.A.	42005	Summit Partners FMT S. à r.l.	42032
ICTjob.lu - Succursale de Luxembourg ...	42034	Summit Partners VIII, S. à r.l.	42032
Immobiliare Ortana S.à r.l.	42024	Swiss Life Solutions S.A.	42047
Imperial Estates S.A.	42014	Takeoff Luxco 1 Sàrl	42020
Initi International Holding S.A.	42036	Telecom Italia Capital	42018
Initi International SPF S.A.	42036	The Calypso Alternative Fund	42019
KC Lux S.à r.l.	42031	Timex Holding S.A.	42015
KTP Invest S.A.	42035	UBAM II	42021
L.K Promotions S.A.	42016	Uchimata Holding S.A.	42002
Luxembourgeoise de Financement SA ...	42042	"unité d'habitation"	42046
Man Glenwood Fund EU	42047		

Uchimata Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.561.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 mars 2009

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour copie conforme

UCHIMATA S.A.

S. BOUREKBA / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045185/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Oppenheim Asset Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Herr Ferdinand Alexander Leisten, Berufsanschrift: Unter Sachsenhausen 4, 50667 Köln, Bundesrepublik Deutschland, ist zum 30. April 2008 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Herr Christopher Freiherr von Oppenheim, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 29. April 2008 als Vorsitzender des Verwaltungsrates bestellt. Herr Detlef Bierbaum, Berufsanschrift: Unter Sachsenhausen 4, 50667 Köln, Bundesrepublik Deutschland, wurde mit Wirkung vom 29. April 2008 als stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates ernannt. Herr Dr. Holger Michael Sepp, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, wurde mit Wirkung vom 1. Mai 2008 zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 gewählt.

Herr Harry Rosenbaum, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ist zum 30. Juni 2008 als Mitglied der Geschäftsführung ausgeschieden. Herr Dr. Andreas Schmidt-von Rhein, Berufsanschrift: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg ist mit Wirkung vom 1. Januar 2008 als Mitglied der Geschäftsführung bestellt worden.

Mit Wirkung vom 18. März 2009 wurde KPMG Audit S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im März 2009.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2009045962/1999/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Dimka, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 66.655.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzenden der DIMKA S.A. (R.C. B 66.655 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

F. Becquer.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der DIMKA S.A. (R.C. B 66.655 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

G. Schöbel.

Hiermit kündige ich mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der DIMKA S.A. (R.C. B 66.655 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

M. Herloch.

Hiermit kündigen wir unser Mandat als Kommissar der DIMKA S.A. (R.C. B 66.655 Luxembourg) mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 31.03.2009.

LCG International A.G.

Vögele

Verwaltungsratsvorsitzender

Référence de publication: 2009045361/1215/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.770.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 mars 2009

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009:

* Monsieur Andreas Walde, né le 23 juillet 1962 à Bâle, Suisse, demeurant professionnellement au 61, Rothausstrasse, CH-4132 Muttentz 1, Suisse, administrateur de classe A;

* Monsieur Patrick Jany, né le 2 janvier 1968 à Colmar, France, demeurant professionnellement au 61, Rothausstrasse, CH-4132 Muttentz 1, Suisse, administrateur de classe A;

* Monsieur Michel E. Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, demeurant professionnellement au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, administrateur de classe B.

* Monsieur Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, 1468 Luxembourg, administrateur de classe B.

- de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S. à r. l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 65477, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clariant Finance (Luxembourg) S.A.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009045051/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

23 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.265.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2009

- Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008: Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, Chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

23 HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009045075/1022/34.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

3i Gamesa (b&c) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.100,00.

R.C.S. Luxembourg B 114.736.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 22 février 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

3i Gamesa (b&c) Holdings S.à.r.l. ayant son siège social jusqu'au 31 mars 2009 au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Carré Bonn, 20, rue de la Poste, P.O. Box 47, L-2010 Luxembourg

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009045796/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

H.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 décembre 2008

L'assemblée ratifie la cooptation aux fonctions d'administrateur de la Société de Monsieur Vincent Thill, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 1^{er} février 2008.

Le mandat de deux des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide déléger pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Pietro Gaeta, avocat, né le 11/10/1955 à Naples (Italie), demeurant à Via Monte di Dio 74, I-80123 Naples, Président

Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29/10/1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

de sorte que le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- Monsieur Pietro Gaeta, président
- Monsieur Salvatore Desiderio
- Monsieur Vincent Thill.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide

Commissaire aux comptes:

De ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue du Semois L-2533 Luxembourg.

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

I.C. DOM-COM S.à.r.l. 69, rue du Semois L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.P.A. S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009045272/24/33.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

ESF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.378.

*Extrait des résolutions prises
par le conseil d'administration en date du 19 mars 2009*

1. Monsieur Benoît NASR a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. La société anonyme ERNST & YOUNG S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 47.771, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, a été nommée comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESF Luxembourg S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009045870/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.753.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 03 avril 2009 à 15h30.

Outlet Mall Group Holding Sarl

Signature

Référence de publication: 2009045745/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02766. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

SN Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.541.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SN Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register, here represented by Mrs. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 March 2009.

The said proxy, initialled in variatur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "SN Parent S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-a-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

Art. 12. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 20. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by SN Luxco S.à r.l., aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:
 - Ms. Marlène Metgé, corporate secretary, born on 16 November 1974 in Lavaur, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Mr. David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America;
 - Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on 6 July 1957 in New York, U.S.A., with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Mr. Sam Block III, Vice President, born on 28 December 1972 in Tennessee, U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SN Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "SN Parent S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

SN Luxco S.à r.l., susvisée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Marlène Metgé, corporate secretary, née le 16 novembre 1974 à Lavaur, France, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.;

- Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Sam Block III, Vice Président, né le 28 décembre 1972 à Tennessee, U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HOFFMANN - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10496. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044654/242/329.

(090051449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 12 mars 2009 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Messieurs Leslie Allan Aitkenhead (résident en Angleterre), Ulrich Hocker (résident en Allemagne), Nigel Parker (résident à Jersey), Peter Pearson (résident en Angleterre), Me Claude Niedner (résident à Luxembourg), ainsi que de Mesdames Kerstin Behnke (résident en Allemagne) et Victoria Huerta (résident en Espagne) comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2010.

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises du fonds Administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2010.

Pour GARTMORE SICAV
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009045961/41/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pixelixir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.752.

Extrait des résolutions

de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2008

Les actionnaires de la société PIXELIXIR S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en date du 17/11/2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

- Le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l. étant arrivé à échéance, les actionnaires décident, à l'unanimité, de nommer, en remplacement, comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014:

- la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Luxembourg, le 17/11/2008.

Pour extrait conforme

Pour le bureau de l'Assemblée

Thierry SOUBESTRE / Luc De RIBEIRO

Référence de publication: 2009045956/9323/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Air Technology Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.519.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale

ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 10.11.2008

Les actionnaires de la société AIR TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A., réunis en Assemblée Générale en date du 10.11.2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, laquelle société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours, confié originellement à FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l., l'actionnaire unique ratifie la nomination de:

* la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.

Windhof, le 10.11.2008.

Pour extrait conforme

Pour le bureau de l'Assemblée

Signature

Référence de publication: 2009045955/9323/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

BIRS, Bureau International de Règlement de Sinistres S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 31.782.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 7 mars 2009*

L'an deux mille neuf, le sept mars, à onze heures, les actionnaires de la société BUREAU INTERNATIONAL DE REGLEMENT DE SINISTRES S.A. Luxembourg, en abrégé «BIRS», se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire et anticipée, sur convocation du conseil d'administration, au siège social, à l'unanimité, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Karl JACOBS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 13, avenue Guillaume

- Monsieur Vincent JACOBS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 13, avenue Guillaume

- Monsieur Stefan KÖLBL, administrateur de sociétés, demeurant 25, Luzernstrasse à D-70771 Leinfelden-Echterdingen

Est réélu administrateur-délégué:

Monsieur Karl JACOBS, susvisé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

2) Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours venu à échéance en 2009.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 7 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009045957/9323/36.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Imperial Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 85.635.

—
Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 27 février 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de M. Peter ENGELBERG et de M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. Ré-élection de M. Per HELLSTEN comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

3. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 27th, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as directors of the company until the next annual general meeting.

2. To re-elect Mr. Per HELLSTEN as director of the company until the next annual general meeting.

3. To re-elect MODERN TREUHAND S.A., situated 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009046079/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01718. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Roermond Holding (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.296.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 3 avril 2009 à 15.30 heures.

Netherlands Outlet Mall Holding B.V.

Signatures

Référence de publication: 2009046082/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02767. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Timex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 101.781.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 22 décembre 2008 que M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2009046078/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

L.K Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 62.520.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'assemblée générale annuelle du mardi 31 mars 2009*

Les associés décident à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué à la gestion journalière et du commissaire aux comptes.

- Le mandat d'administrateur de Madame KAISER Rosa, née le 30 octobre 1957 à Luxembourg, demeurant à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains, est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur LEPORE Marcel, né le 24 mai 1956 à Dipignano (Italie), demeurant à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains, est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

- Le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur LEPORE Marcel, né le 24 mai 1956 à Dipignano (Italie), demeurant à L-4974 Dippach, 1, rue des Romains, est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Francesco VOCATURO, né le 7 avril 1952 à Grimaldi (I), demeurant à L-3335 Hellange, 12, Um Bourbiérg, est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Giuliana LEPORE, née le 8 mars 1955 à Cosenza (I), demeurant à L-3335 Hellange, 12, Um Bourbiérg, est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Pour L.K. PROMOTIONS S.A.

Monsieur Marcel LEPORE

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009046080/1058/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Europe One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 101.735.

—
*Extract of the extraordinary general meeting
of the shareholders held on the 9th March 2009 at the registered office of the company*

The meeting has deliberated and has taken the following resolutions by unanimous vote:

The meeting accepts the resignation of Mr. Kristian Groke as director as well as chairman of the board of directors and as managing director.

The following is appointed new director until the annual meeting of shareholders of the year 2015:

Mr. Robert Weirig, accountant, born on 16.11.1959 in Luxembourg, residing at L-5252 Sandweiler, rue Michel Rodange, 30.

Mr. Robert Weirig is appointed as chairman of the board of directors and as managing director, with power to bind the company in all circumstances by its single signature until the annual meeting of shareholders of the year 2015.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'assemblée a décidé et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte la démission de M. Kristian Groke en tant qu'administrateur et en tant que Président du conseil d'administration et administrateur-délégué.

Est nommé nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

M. Robert Weirig, comptable, né le 16.11.1959 à Luxembourg, demeurant à L-5252 Sandweiler, rue Michel Rodange, 30.

M. Robert Weirig est nommé Président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Europe One S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046071/1276/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04913. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

2000 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 74.545.

—
*Extrait de l'assemblée générale
extraordinaire tenue au siège social le 16/02/09*

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Monsieur Jean FABER de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Jean FABER de son poste de président du conseil d'administration.

Troisième Résolution

La société révoque Mademoiselle Jeanne PIEK de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

La société révoque Monsieur Didier KIRCH de son poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société révoque la société anonyme REVILUX S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

Sixième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tórtola, British Virgin Islands, inscrite au R.C.S des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 107672, représentée par ses directeurs actuellement en fonction, au poste d'administrateur,

Septième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tórtola, British Virgin Islands, inscrite au R.C.S des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 107672, représentée par ses directeurs actuellement en fonction, au poste de président du conseil d'administration.

Huitième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au R.C.S des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 107671, représentée par ses directeurs actuellement en fonction, au poste d'administrateur.

Neuvième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 103.178, représentée par ses directeurs actuellement en fonction, au poste d'administrateur.

Dixième Résolution

La société nomme la société LDF AUDIT S.A., établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, OMC Chambers, 146, Iles Vierges Britanniques, inscrite au R.C.S. de Tortola sous le numéro 1022412, représentée par ses directeurs actuellement en fonction, au poste de commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 16/02/09.

La société 2000 FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046072/1351/49.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02115. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Accord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.427.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 20 Janvier 2009

S'est réunie:

Le Conseil d'Administration de la société ACCORD IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

Sont présents les administrateurs:

Monsieur Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, demeurant à L-4804 Rodange,

Mademoiselle Djamila AOUCHICHE, employée privée demeurant à L-4804 Rodange,

Monsieur Luis Manuel ACURCIO, employé privé, demeurant à L-4804 Rodange.

Et après délibération, le Conseil d'Administration, représenté comme il est dit ci-avant, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Est reconduit au poste de Président du Conseil d'Administration pour une durée de six ans: Monsieur Jean-Paul DUARTE, préqualifié.

Lamadelaine, le 20 janvier 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009046073/9645/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07918. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Telecom Italia Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.970.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui a été tenue le 30 mars 2009 à 11.30 heures.

Il résulte d'une réunion du conseil d'Administration de Telecom Italia Capital (la «Société») qui a été tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2009 que le Conseil:

a) a nommée Mr. Francesco Tanzi en tant que Président du Conseil d'Administration et M. Adriano Trapletti en tant qu'Administrateur Délégué, en conférant leurs les pouvoirs qui suivent:

Le Président M. Francesco Tanzi et l'Administrateur Directeur, M. Adriano Trapletti chacun agissant seul peuvent engager la Société avec leur seule signature pour les opérations suivantes:

- effectuer tous paiements par le débit d'un compte courant de la société à concurrence de € 100.000 ou sa contre-valeur par opération;
- endosser pour encaissement, au nom et pour compte de la Société, des chèques émis par des tiers;
- constituer des dépôts au nom et pour compte de la Société, pour une durée maximale de douze (12) mois;
- accomplir tous actes relatifs à des opérations déjà approuvées par le Conseil d'Administration;
- signer la correspondance courante, c'est-à-dire celle ne comportant pas d'engagements pour compte de la Société.
- représenter la Société vis-à-vis toutes les Administrations publiques en Luxembourg et ailleurs y comprises les autorités fiscales et douanières et constituer des mandataires; signer les déclarations fiscales et en matière de Sécurité Sociale;
- représenter la société en justice et pour les arbitrâtes, en Luxembourg et ailleurs, négocier accords et constituer des mandataires
- embaucher, suspendre, licencier le personnel de tout niveau et prendre toute autre décision à caractère disciplinaire; fixer les salaires et les activités du personnel; accomplir toutes les formalités inhérentes à la gestion du personnel auprès des institutions compétentes en matière de Sécurité Sociale, aussi bien au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

représenter la Société auprès des organisations syndicales et auprès de toute autre organisation de nature industrielle et économique.

La gestion journalière de la société est déléguée à M. Adriano Trapletti jusqu'au 2012.

Telecom Italia Capital
Société Anonyme
Adriano TRAPLETTI
Managing Director

Référence de publication: 2009046053/1812/37.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Energia Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.809.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 11 mars 2009

- L'assemblée reconduit les mandats de Monsieur Nuno Maria PESTANA DE ALMEIDA ALVES et Monsieur Demetrio Antonio TAHOCES MARTINEZ jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'assemblée ne reconduit pas le mandat arrivé à son terme de Maria Manuela CASIMIRO DA SILVA CONCEICAO. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Eugénio André DA PURICACAO CARVALHO né le 28 avril 1954 au Portugal et domicilié professionnellement au 12 Praca Marques de Pombal, PT 1250-162 Lisbonne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'assemblée reconduit le mandat du réviseur d'entreprises KPMG Audit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009046061/5649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

The Calypso Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.128.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 9 mars 2009

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société, Marc Henri MARTIN et François DE LA BAUME, pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010;

2. de prendre note de la démission de Frank RYBKA en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 12 novembre 2008;

3. d'approuver la nomination de Denis MASETTI né à Castello D'Argile (BO), Italy le 18 octobre 1955 et demeurant 64, avenue General De Gaulle, 06320 Cap d'Ail, France, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 30 janvier 2009, pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010;

4. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Marc Henri MARTIN
- François DE LA BAUME
- Denis MASETTI

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

- KPMG AUDIT

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administration Centrale

Référence de publication: 2009046011/1418/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Suite à la décision de Monsieur Peter Jodlowski, le Conseil de Gérance de la société Takeoff Luxco 1 S.à r.l. est modifié de la façon suivante:

Démission, à compter du 22 mars 2009, de Monsieur Peter Jodlowski, Gérant B de la Société, né le 2 mai 1959, à Ohdham, au Royaume-Uni, et ayant pour adresse professionnelle Sheikh Zayed Road, Emirate Tower Office, 4^{ème} étage, à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Takeoff Luxco 1 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009046012/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Chiloe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 48.388.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire tenu en date du 31 mars 2009 que:

L'Assemblée accepte les démissions de:

- Monsieur François WINANDY, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en leurs qualités d'Administrateurs de la société CHILOE S.A.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateurs de la société, en remplacement des Administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Gianluca NINNO, fiscaliste, né le 7 avril 1975 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Natale CAPULA, Comptable, né le 1^{er} novembre 1961 à Villa San Giovanni (Italie), demeurant professionnellement au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- La société Luxembourg Management Services S.à.r.l., avec siège social au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B numéro 121.551.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Rodolphe GERBES, demeurant professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en sa qualité de Commissaire aux comptes de la société CHILOE S.A.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes, la société F.G.S. CONSULTING LLS, avec siège social au 520 S. 7th, Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, Registre de Commerce des Las Vegas E0048502007-1

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Les Administrateurs sont élus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009045999/802/34.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.446.

—
Extrait des Résolutions des gérants prises en date du 10 mars 2009

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que les gérants de la société ont adopté les résolutions suivantes, concernant le réviseur d'entreprises.

1. Révoquer KPMG AUDIT dont l'adresse professionnelle est 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat;

2. Désigner Grant Thornton Lux Audit S.A., dont l'adresse professionnelle est 83, Pafebruch, L-8308, Capellen, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Fenix Cartera S.à r.l.
Gregor Klaedtke
gérant

Référence de publication: 2009046066/9416/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

UBAM II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.616.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 1^{er} avril 2009

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de MM. André Gigon, Pierre Berger demeurant professionnellement 96-98 rue du Rhône, Genève, Mr Daniel Van Hove demeurant professionnellement 370 route de Longwy, Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010, est approuvé.

- La démission avec effet au 16 mars 2009 de Mr André Labranche demeurant professionnellement 18 boulevard Royal, Luxembourg est approuvée. Le nombre d'Administrateurs est donc réduit à trois.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010, est approuvé.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet au 1^{er} avril 2009

- Mr André Gigon est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme
p.o. Le Conseil d'Administration.
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2009046065/1670/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.426.

—
Extrait des Résolutions des gérants prises en date du 10 mars 2009

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que les gérants de la société ont adopté les résolutions suivantes, concernant le réviseur d'entreprises:

1. Révoquer KPMG AUDIT dont l'adresse professionnelle est 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat;

2. Désigner Grant Thornton Lux Audit S.A., dont l'adresse professionnelle est 83, Pafébruch, L-8308, Capellen, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.

Gregor Klaedtke

gérant

Référence de publication: 2009046067/9416/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Dutch Debt Recoveries S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.187.

—
Extrait des Résolutions des gérants prises en date du 10 mars 2009

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que les gérants de la société ont adopté la résolution suivante, concernant le réviseur d'entreprises:

1. Désigner Grant Thornton Lux Audit S.A., dont l'adresse professionnelle est 83, Pafébruch, L-8308, Capellen, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises, avec effet immédiat et pour une période indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 mars 2009.

Dutch Debt Recoveries S.à r.l.

Gregor Klaedtke

gérant

Référence de publication: 2009046068/9416/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07849. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Energia Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.809.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par vote circulaire du 11 novembre 2008

Le conseil décide de nommer la société Risk & Reinsurance Solutions SA., en abrégé 2RS, domicilié professionnellement au 23 avenue Monterey L-2163 Luxembourg en tant que dirigeant agréé de la société, chargé de la gestion journalière,

en conformité avec les dispositions de l'article 94-3 de la loi du 6 décembre 1991 telle que modifiée concernant le secteur des assurances et des réassurances.

Le conseil résilie le mandat de Monsieur Christian THEODOSE en tant que directeur agréé ainsi que celui de Monsieur Claude WEBER délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009046060/5649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Accord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.427.

—
*Procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire du 20 janvier 2009*

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 20 janvier à 14.00 heures, les actionnaires de la société ACCORD IMMOBILIERE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

- M. Jean-Paul DUARTE préside la séance.
- M. Vincent MATTERN, présent et qui accepte est nommé scrutateur.
- M. Fabrice GRAINDORGE, présent et qui accepte est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent l'intégralité des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Jean-Paul Duarte, agent immobilier, demeurant à L-4804 Rodange,
Mademoiselle Djamila Aouchiche, employée privée, demeurant à L-4804 Rodange,
Monsieur Luis Manuel Acurcio, employé privé, demeurant à L-4804 Rodange.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

L'assemblée décide de manière unanime de reconduire pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur pour:

- Monsieur Jean-Paul Duarte, agent immobilier, demeurant à L-4804 Rodange,
- Mademoiselle Djamila Aouchiche, employée privée, demeurant à L-4804 Rodange,
- Monsieur Luis Manuel Acurcio, employé privé, demeurant à L-4804 Rodange.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009046074/9645/41.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07910. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Immobiliare Ortana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.819.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.04.2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009046101/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02771. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Prima Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 71.929.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 mars 2009 que:

M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

Il terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009046076/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Accord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 69.427.

*Procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire du 14 janvier 2008*

L'AN DEUX MILLE HUIT, le 14 janvier à 14.00 heures, les actionnaires de la société ACCORD IMMOBILIERE S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

- M. Jean-Paul DUARTE préside la séance.
- M. Vincent MATTERN, présent et qui accepte est nommé scrutateur.
- M. Fabrice GRAINDORGE, présent et qui accepte est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent l'intégralité des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Révocation au poste du commissaire aux comptes: Bureau Comptable Jans, domicilié à L-4530 Differdange, 14, avenue Charlotte.
- Nomination au poste du commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Paul Duarte, demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue Maribor.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

Les actionnaires approuvent à l'unanimité la révocation au poste de commissaire aux comptes: Bureau Comptable Jans, domicilié à L-4530 Differdange, 14, avenue Charlotte.

2^{ème} résolution

L'assemblée décide de manière unanime de nommer au poste de commissaire aux comptes Monsieur Jean-Paul Duarte demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue Maribor, pour une durée de 6 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009046075/9645/42.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02614. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.205.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la société décide conformément aux statuts de la société:

De la nomination de Jeremy Vickerstaff, résidant 22 Mielstrachen, Niederanven, Luxembourg L-6942 en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009;

De la nomination de Mark Reid, résidant 53 Klea Avenue, Clapham, London, SW4 9HY UK en qualité d'administrateur de la société pour une durée illimitée et avec effet au 3 avril 2009

Que par conséquent, par suite de la démission de Neil Varnham le conseil d'administration sera désormais composé des quatre (4) membres suivants:

- Jeremy Vickerstaff
- Mark Reid
- John Sutherland
- Timothy Horrocks

Que tout directeur et/ou secrétaire général et/ou agent administratif et/ou conseiller juridique de la société a pouvoir au besoin de concourir à tous actes complémentaires et de signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision avec effet aux dates susmentionnées, ou toute date ultérieure déterminée par la législation locale.

Luxembourg, le 03 avril 2009 à 15h30.

Outlet Mall Holding S.a.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046085/8648/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02756. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Newgate Alternative Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.455.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Merrill Lynch International, a limited company incorporated on 2 November 1988 under the laws of England and Wales, having its registered office at Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, here represented by Mrs. Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 24 March 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Newgate Alternative Investment Funds", an investment company with variable capital (*société d'investissement à capital variable*) under the form of a *société anonyme* having its registered office at 1c, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 101455, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 30 June 2004, published in the *Mémorial C*, number 716 dated 12 July 2004 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company then takes the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Mr. Claude Niedner, professionally residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg (the "Liquidator").

The Sole Shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company or in accordance with the terms of any future agreement to be made between the Company and the shareholders in this respect.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law.

He may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day set out at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Merrill Lynch International, une limited company constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du pays de Galles le 2 novembre 1988, ayant son siège social à Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 24 mars 2009.

La procuration signée *ne varietur* par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Newgate Alternative Investment Funds", une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 1c, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101455,

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 716 en date du 12 juillet 2004 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer Monsieur Claude Niedner, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur"):

L'Associé Unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux associés, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société ou conformément à tout accord portant sur la distribution de l'actif net qui sera conclu entre la société et les associés dans le futur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12647. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009046267/242/100.

(090053197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

EUCELIA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 42.575.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUCELIA INVESTMENTS S.A.", avec siège social à Senningerberg, 22, route de Trèves, constituée par acte notarié en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 147, page 20697 de l'année 1993. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 24 mars 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique AIME, directeur financier, demeurant à La Croix sur Lutry (Suisse),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de dix huit millions sept cent soixante dix mille Euros (18.770.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent trente mille Euros (1.230.000.- EUR) représenté par douze mille cinq cents actions (12.500) sans désignation de valeur nominale, à un montant de vingt millions d'Euros (20.000.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

2. Libération entière par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de dix huit millions sept cent soixante dix mille Euros (18.770.000.- EUR).

3. Echange des douze mille cinq cents actions (12.500) sans désignation de valeur nominale en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, et attribution de ces actions aux actionnaires actuels en proportion de leur avoir actuel.

4. Changement subséquent de l'article 5 des statuts de la société.

5. Modification de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société pour la fixer au dernier lundi du mois d'avril.

6. Changement subséquent de l'article 8 des statuts de la société.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de dix huit millions sept cent soixante dix mille Euros (18.770.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent trente mille Euros (1.230.000.- EUR) représenté par douze mille cinq cents actions (12.500) sans désignation de valeur nominale, à un montant de vingt millions d'Euros (20.000.000.- EUR), le tout sans émission d'actions nouvelles.

Libération

L'assemblée générale des actionnaires constate et décide que la présente augmentation de capital est réalisée par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par les actionnaires à l'encontre de la société, d'un montant de dix huit millions sept cent soixante dix mille Euros (18.770.000.- EUR).

L'existence de ladite créance (compte courant actionnaire) a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., en la personne de Monsieur Luc BRAUN, réviseur d'entreprises, daté du 18 mars 2009, qui conclut comme suit:

"Conclusions

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au montant de l'augmentation du capital sans émission d'actions nouvelles, soit 18.770.000.- EUR."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les douze mille cinq cents actions (12.500) sans désignation de valeur nominale de la société en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, et d'attribuer ces deux cent mille (200.000) actions aux actionnaires actuels de la société en proportion de leur avoir actuel.

Pouvoir est donné au conseil d'administration de procéder aux différentes formalités administratives et notamment aux changements à effectuer dans le registre des actionnaires.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR) représenté par deux cent cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérés.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société pour la fixer au dernier lundi du mois d'avril et par conséquent de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 8 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8. Alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit de la Commune qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois d'avril à 16.00 heures."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille Euros (6.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AIME, B. TASSIGNY, M. NEZAR, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10825. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009046247/220/94.

(090053459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

NG Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.095.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of March.

Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom, registered in England and Wales under number 2630496,

hereby represented by Mrs Senay GUREL, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 23 March 2009, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 7 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 145.095, incorporated on 25 February 2009 pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since incorporation.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 26 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of March of each year and ends on the twenty-fifth day of March of the following year."

2 To resolve that the current financial year which began on 7 March 2009 shall end on 25 March 2009.

3 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 26 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of March of each year and ends on the twenty-fifth day of March of the following year."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the current financial year which began on 7 March 2009 shall end on 25 March 2009.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to one thousand one hundred Euro (1,100.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, Londres WC2N 5EH, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 2630496,

représentée aux fins des présentes par Madame Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 23 mars 2009 ("l'Associé Unique").

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 145.095, constituée le 25 février 2009 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 26 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois de mars de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois de mars de l'année suivante."

2 Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 7 mars 2009 au 25 mars 2009.

3 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

42031

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 26 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois de mars de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois de mars de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 7 mars 2009, au 25 mars 2009.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cent Euros (1.100,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentale par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. GUREL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11472. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009046237/220/102.

(090053428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 498.186,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

*Extrait des résolutions prises
par l'associé unique de la Société en date du 19 mars 2009*

L'associée unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain Heinz de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat,

- de nommer Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg en tant que Gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se présente désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Abdulla Saleh Ali Abdulla Janahi,

- M. Prateek Sharma.

Gérants de catégorie B:

- M. Alan Dundon,

- M. Alain Peigneux.

Pour extrait sincère et conforme
Pour KC LUX S.à r.l.
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009046335/6341/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**MGE Neumunster Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MGE Spare 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.362.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} août 2007, acte publié au Mémorial C no 1989 du 14 septembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juin 2008, acte publié au Mémorial C no 1826 du 24 juillet 2008.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Neumunster Holdings S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009046124/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02401. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

SafeWorks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.427.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046135/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02081. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Summit Partners FMT S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Summit Partners VIII, S. à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.930.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SUMMIT PARTNERS VENTURE CAPITAL FUND II-A, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, United States of America,

2) SUMMIT PARTNERS VENTURE CAPITAL FUND II-B, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, United States of America,

3) SUMMIT INVESTORS VI, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, represented by its general partner SUMMIT PARTNERS VI (GP), LP, a limited partnership duly represented by its general partner SUMMIT PARTNERS VI (GP) L.L.C., a limited liability company, all having their registered office at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, United States of America,

all of them here represented by Mrs Séverine Cailteux-Lambert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal given in Boston, USA on 12 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of SUMMIT PARTNERS VIII, S.à r.l., (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.930, incorporated pursuant to a notarial deed on 20 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 October 2004, number 2405.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the Company's name from Summit Partners VIII, S.à r.l. to Summit Partners FMT S.à r.l., and subsequent modification of the article 1 of the articles of incorporation.

2. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to change the name of the Company from Summit Partners VIII, S.à r.l. into Summit Partners FMT S.à r.l., and to modify article 1 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of SUMMIT PARTNERS FMT S. à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SUMMIT PARTNERS VENTURE CAPITAL FUND II-A, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis,

2) SUMMIT PARTNERS VENTURE CAPITAL FUND II-B, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis,

3) SUMMIT INVESTORS VI, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Delaware, représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS VI (GP), LP, un limited partnership dûment représenté par son general partner SUMMIT PARTNERS VI (GP) L.L.C., une limited liability company, tous avec siège social au 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis,

tous ici représentés par Madame Séverine Cailteux-Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, USA, le 12 mars 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls associés de la société SUMMIT PARTNERS VIII, S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.930, constituée suivant acte notarié du 20 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 octobre 2007, numéro 2405.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société de Summit Partners VIII, S.à r.l. en Summit Partners FMT S.à r.l., et modification obséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

2. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont prié le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société de Summit Partners VIII, S.à r.l. en Summit Partners FMT S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SUMMIT PARTNERS FMT S. à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009, LAC/2009/10224. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009046206/7241/104.

(090053225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

ICTjob.lu - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.630.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Par une résolution du conseil d'administration, en date du 9 février 2009, de la société privée à responsabilité limitée de droit belge ICTJob, ayant son siège social au 2, Clos de la Brise, B-1410 Waterloo, immatriculée sous le numéro d'entreprise BE 0886.495.272, l'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg a été décidée.

La société privée à responsabilité limitée de droit belge ICTjob a pour objet social «pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger: 1° Toute activité en rapport avec la gestion de carrière et la recherche d'emploi; 2° L'implémentation de services informatiques en rapport ou non avec la gestion de carrière; 3° L'organisation d'évènements, séminaires, formations et conférences; 4° Toute activité de consultance, de communication,

de conseil, de formation et d'assistance dans la gestion de carrière, la création d'entreprise, et les domaines informatique, financier et comptable; 5° Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non; 6° Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet; 7° Elle peut notamment s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités; 8° La société peut également exercer la fonction d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.»

La succursale dont l'adresse est située au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg peut exercer toutes les activités autorisées par l'objet social de la société privée à responsabilité limitée de droit belge ICTjob.

La succursale exerce ses activités sous la dénomination sociale de ICTjob.lu - Succursale de Luxembourg.

Le représentant permanent pour l'activité de la société mère ICTjob S.P.R.L. de droit belge est Monsieur Frédéric Lepère, né le 8 janvier 1978, à Etterbeek, demeurant à 168 Boulevard Général Jacques, 1050 Bruxelles.

M. Frédéric Lepère a été désigné en qualité de représentant de la succursale avec tous les pouvoirs afin d'assurer la gestion journalière de celle-ci. Il pourra engager la succursale par sa seule signature.

Il est en outre autorisé à représenter la succursale en justice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Ghafir, Walid / Lepère, Frédéric / Sury, Pierre / Vital, Frédéric
Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009046368/34/37.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

KTP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 105.507.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009046372/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02680. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

Structured Alternative Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 133.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009047671/206/13.

(090054442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Cookal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.854.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour: COOKAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009047655/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07885. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

**Initi International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Initi International Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.135.

L'an deux mille neuf,

Le treize mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "INITI INTERNATIONAL HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 277 du 23 septembre 1985, modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 282 du 20 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 23.135.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle DONADIO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michel LOMZIK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Samuel D'IPPOLITO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi, sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "INITI INTERNATIONAL SPF S.A.".

2. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du

marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

3. Ajout d'un septième paragraphe à l'article trois libellé comme suit:

"Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF."

4. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF."

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une société holding en une société de gestion de patrimoine familial.

L'assemblée général décide de modifier la dénomination sociale de la société en "INITI INTERNATIONAL SPF S.A." et décide d'ajouter un paragraphe à l'article premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (paragraphe 1^{er} et 2^{ème})**. Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "INITI INTERNATIONAL SPF S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créée par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée."

Seconde résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet

social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter un septième paragraphe à l'article trois des statuts ayant la teneur suivante:

" **Art. 3. (7^{ème} paragraphe).** Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: I. Donadio, M. Lomzik, S. D'Ippolito, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2009. Relation LAC/2009/10399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009047699/227/127.

(090055000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.179.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of March.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of STOLT-NIELSEN S.A., a société anonyme holding governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated under the name of Stolt Tankers and Terminals (Holdings) S.A., by deed of Maître Carlo Funck, then notary residing in Luxembourg, on 5th July 1974, published in the Mémorial C, number 189 of 23rd September 1974, and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 12 179. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended by deed of the undersigned notary, on 15th May, 2008, published in the Mémorial C, number 1535 of 20th June, 2008.

The meeting which has started this day at 2.00 p.m. had on its agenda the ordinary business of an annual general meeting and other businesses which need not be recorded by the notary. It also included item 7 dealing with the continuation of the authorized capital and with the authority in favour of the Board of Directors to suppress the preferential subscription rights of the existing shareholders for issue of Common Shares against cash.

The meeting continued at 2.15 p.m. in front of the notary under the same bureau;

Mr Homiyar WYKES, group financial controller of Stolt-Nielsen S.A., with professional address at c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD (United Kingdom), in the chair.

Me Jean HOSS, avocat à la Cour, with professional address at 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as secretary.

Ms Chantal MATHU, private employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and Ms Céline BONVALET, private employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as scrutineers.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. Item 7 of the agenda of the meeting is the following:

7. In conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Company's Articles of Incorporation, to

(i) continue the validity of the authorized capital of the Company, i.e. Sixty Five Million (65,000,000) Common Shares and Sixteen Million Two Hundred Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, each of no par value, and

(ii) approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997)

each of the foregoing actions to be effective through August 31, 2010 or such other date as the Shareholders of the Company may determine at a general meeting;

II. Convening notices including the agenda of the meeting have been published in:

- the Luxembourg Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 476 of March 5, 2009 and number 563 of March 16, 2009 and

- the Luxembourg newspaper "Luxemburger Wort" of March 5, 2009 and of March 16, 2009.

and notice of this Meeting together with a proxy card, a letter of explanation and a business reply envelope have been mailed on March 5,

2009 to the Common Shareholders on the Norwegian Branch Register as of March 5, 2009.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present and the proxies of the represented shareholders, as well as by the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the board of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. At the record date of February 23, 2009, there were sixty-four million one hundred and thirty-three thousand seven hundred and ninety-six (64,133,796) Common Shares and sixteen million thirty-three thousand four hundred and forty-nine (16,033,449) Founder's Shares issued, all of which have been recorded by notarial deed.

At the record date of February 23, 2009, 4,487,388 Common Shares were held by a subsidiary of the Company as Treasury Shares and 1,121,847 Founder's Shares were held by the Company and therefore not entitled to vote, so that 32,226,160 Common Shares and 14,911,602 Founder's Shares are entitled to vote.

VI. The Board Report recommending to the shareholders the suppression of shareholders' pre-emptive rights was mailed to the shareholders and is tabled in front of the meeting and read by the Chairman to the shareholders' meeting.

Then the meeting took the following resolution with the following majorities:

Resolution

The meeting resolved in conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Company's Articles of Incorporation, to

(i) continue the validity of the authorized capital of the Company, i.e. Sixty Five Million (65,000,000) Common Shares and Sixteen Million Two Hundred Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, each of no par value, and

(ii) approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorizing the Board to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997)

each of the foregoing actions to be effective through August 31, 2010 or such other date as the Shareholders of the Company may determine at a general meeting.

Consequently the meeting resolved to amend the Articles of Incorporation of the Company by replacing Article five, first, third and fourth paragraphs by

the following text:

" **Art. 5. (1st paragraph)** . The authorized capital of the Company is fixed at Sixty-Five Million United States Dollars (U.S. \$ 65,000,000) to be represented by Sixty-Five Million (65,000,000) Common Shares, no par value. Any authorized but unissued Common Shares shall lapse August 31, 2010.

3rd paragraph. The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorized shares at such times and such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The holders of Common Shares shall be entitled to pre-emptive rights in respect of any future issuance of Common Shares for cash. The Board of Directors may suppress the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable, in particular to implement the suppression of Shareholders' preemptive rights in respect of the issuance of Common Shares for cash with respect to all authorized but unissued

Common Shares, resulting from the exercise of stock options under the Company's 1997 Stock Option Plan (such Plan approved by the Shareholders of the Company at the Annual General Meeting held May 2, 1997)

such action to be effective through August 31, 2010.

4th paragraph. In addition to the Common Shares, Sixteen Million Two Hundred and Fifty Thousand (16,250,000) Founder's Shares, without par value and not forming a part of the share capital of the Company, have been authorized. 16,033,449 (Sixteen Million Thirty-Three Thousand Four Hundred and Forty-Nine) Founders' Shares have been issued."

This resolution was validly adopted in the majority indicated below.

For: 47,099,493

Against: 50

Abstain: 38,219

The present extraordinary general meeting continues without the undersigned notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg

s'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de STOLT-NIELSEN S.A., une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, (la "Société") constituée sous le nom de Stolt Tankers and Terminals (Holdings) S.A. suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1974, publié au Mémorial C, numéro 189 du 23 septembre 1974, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 12 179. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1535 du 20 juin 2008.

L'assemblée qui a débuté ce jour à 14:00 heures avait sur son ordre du jour les affaires courantes d'une assemblée générale annuelle et d'autres affaires qui ne sont pas actées par le notaire. L'ordre du jour incluait également un point 7 concernant la continuation du capital social autorisé avec autorisation en faveur du Conseil d'Administration de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants lors d'émissions d'Actions Ordinaires au comptant.

L'assemblée a continué à 14.15 heures en présence du notaire avec le même bureau;

Monsieur Homiyar WYKES, group financial controller de Stolt-Nielsen S.A., avec adresse professionnelle c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, Londres WC2B 6TD (Royaume-Uni), comme président.

Maître Jean HOSS, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, comme secrétaire.

Madame Chantal MATHU, employée privée, avec adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et

Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme scrutateurs.

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Le point 7 de l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

7. Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et à l'article 5 des statuts: (i) de continuer la validité du capital autorisé de la Société, soit soixante-cinq millions (65.000.000) Actions Ordinaires et seize millions deux cent cinquante mille (16.250.000) Parts de Fondateur, chacune sans valeur nominale, et

(ii) d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration de la Société recommandant, et autorisant le Conseil à supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires dans le cadre de l'émission contre numéraire de toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non encore émises; suite à l'exercice d'options conformément au Plan d'Options de la Société de 1997 (tel qu'approuvé par les Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 mai 1997),

chacune des mesures qui précèdent restant en vigueur jusqu'au 31 août 2010 ou toute autre date que les Actionnaires de la Société pourraient déterminer lors d'une assemblée générale.

II. L'avis de convocation contenant l'ordre du jour de l'assemblée a également été publié dans:

a. le Journal Officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 5 mars 2009 et numéro

563 du 16 mars 2009,

b. le quotidien luxembourgeois "Luxemburger Wort" des 5 et 16 mars 2009,

et un avis de convocation ensemble avec un modèle de procuration, une lettre d'explication et une lettre- réponse ont été envoyés en date du 5 mars 2009 aux Actionnaires Ordinaires inscrits au Norwegian Branch Register au 5 mars 2009.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

IV. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

V. A la date de référence du 23 février 2009, soixante-quatre millions cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-seize (64.133.796) Actions Ordinaires et seize millions trente-trois mille quatre cent quarante-neuf (16.033.449) Parts de Fondateur étaient émises, toutes ont été documentées par acte notarié.

Au jour de référence du 23 février 2009, 4.487.388 Actions Ordinaires étaient détenues par une filiale de la Société en tant qu'actions lui appartenant en propre et 1.121.847 Parts de Fondateur étaient détenues par la Société et n'étaient pour cette raison pas autorisées à voter, de sorte que 32.226.160 Actions Ordinaires et 14.911.602 Parts de Fondateur sont autorisées à voter.

VI. Le Rapport du Conseil recommandant aux actionnaires la suppression de leur droit de souscription préférentiel était inclus dans l'avis de convocation envoyé aux actionnaires, est soumis à l'assemblée et exposé par le président à l'assemblée.

Ensuite l'assemblée a pris la résolution suivante aux majorités suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et l'article 5 des statuts,

(i) de continuer la validité du capital autorisé de la Société, soit soixante-cinq millions (65.000.000) Actions Ordinaires et seize millions deux cent cinquante mille (16.250.000) Parts de Fondateur, chacune sans valeur nominale, et

(ii) d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration de la Société recommandant, et autorisant le Conseil à supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires dans le cadre de l'émission contre numéraire de toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non encore émises; suite à l'exercice d'options conformément au Plan d'Options de la Société de 1997 (tel qu'approuvé par les Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 mai 1997),

chacune des mesures qui précèdent restant en vigueur jusqu'au 31 août 2010 ou toute autre date que les Actionnaires de la Société pourraient déterminer lors d'une assemblée générale.

En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier les statuts de la société en remplaçant l'article 5, premier, troisième et quatrième alinéas par le texte

suivant:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-cinq millions de Dollars des États-Unis (65.000.000 US \$), représenté par soixante-cinq millions (65.000.000) Actions Ordinaires, sans valeur nominale. Toute Action Ordinaire autorisée non émise périra le 31 août 2010.

3^{ème} alinéa. Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) pourra (pourront) émettre de temps en temps des actions dans les limites du capital autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s). Les détenteurs d'Actions Ordinaires auront un droit de souscription préférentiel relatif à toute émission future d'Actions Ordinaires au comptant. Le Conseil d'Administration pourra supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans la mesure où il le jugera opportun, en particulier supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires dans le cadre de l'émission contre numéraire de toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non encore émises; suite à l'exercice d'options conformément au Plan d'Options de la Société de 1997 (tel qu'approuvé par les Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 mai 1997), pareille mesure restant en vigueur jusqu'au 31 août 2010.

4^{ème} alinéa. En sus des Actions Ordinaires, seize millions deux cent cinquante mille (16.250.000) Parts de Fondateur sans valeur nominale et ne faisant pas partie du capital-actions de la Société, ont été autorisées. 16.033.449 (seize millions trente-trois mille quatre cent quarante-neuf) Parts de Fondateur ont été émises."

Cette résolution a été valablement prise par la majorité qui suit:

Pour: 47.099.493

Contre: 50

Abstentions: 38.219

La présente assemblée générale extraordinaire continue sans la présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Wykes, J. Hoss, Ch. Mathu, C. Bonvalet, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actea Civils, le 3 avril 2009. Relation: LAC / 2009 / 13236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009047693/212/216.

(090055025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Luxembourgeoise de Financement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.728.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Dominique AIME, directeur financier, demeurant à La Croix sur Lutry (Suisse),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "EUCELIA INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2633 Senningerberg, 22, Route de Trèves (RCS Luxembourg numéro B 42.575), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 22, Route de Trèves, a été constituée suivant acte notarié en date 31 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 20 juillet 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 24 mars 2000;

- que le capital social de la société LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A. s'élève actuellement à UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.850.000.- EUR) représenté par SEPT MILLE CINQ CENTS (7.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que EUCELIA INVESTMENTS S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2633 Sennin-gerberg, 22, Route de Trèves.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille trois cents euros (1.300.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Aimé, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009047512/220/54.

(090054605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Rechem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 50.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009047668/206/13.

(090054420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Allbest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 124.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009047667/206/13.

(090054411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Strategy and Governance S.à.r.l., en abrégé S&G S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 58, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.658.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christophe BURTIN, Consultant, né le 7 avril 1963, au Kremlin-Bicêtre (France), résident à L-8399 Windhof, 58, rue d'Arlon.

2. Madame Olivia XARDEL, Consultant Senior, née le 8 décembre 1972, à Laxou (France), résidente à L-8399 Windhof, 58, rue d'Arlon.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet à titre principal l'exercice des activités de conseil en stratégie, organisation et système d'information.

La société peut acquérir, exploiter et vendre des marques brevetées en savoir-faire et licences. La société peut, soit pour son propre compte, soit en participation avec d'autres sociétés pour son propre compte ou pour le compte d'autres, exécuter tous types d'opérations en relation directe ou indirecte aux autres activités.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Elle pourra également distribuer, acheter et vendre, importer et exporter, louer et donner en location, commercialiser en son nom propre, donner et prendre en leasing tous les produits utiles pour la réalisation de l'objet social, de propre fabrication ou non.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations et transactions de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Strategy and Governance S.à r.l., en abrégé S&C S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Koerich. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par

la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- | | |
|--|------------------------------|
| 1. Monsieur Christophe BURTIN, préqualifié, trois cent cinquante | (350) parts sociales, |
| 2. Madame Olivia XARDEL, préqualifiée, cent cinquante | <u>(150) parts sociales,</u> |
| TOTAL: cinq cents | (500) parts sociales. |

Ces parts sociales ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100).

Décisions des associés

1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par le gérant suivant:

- Monsieur Christophe BURTIN, Consultant, né le 7 avril 1963, au Kremlin-Bicêtre (France), résident à L-8399 Windhof, 58, rue d'Arlon.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-83 99 Windhof (Commune de Koerich), 58, rue d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Burtin, O. Xardel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009047537/220/136.

(090054707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

**Galente S.A., Société Anonyme,
(anc. Active Capital Securities Holdings S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 60.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009047674/206/14.

(090054506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

**"unité d'habitation", Société à responsabilité limitée,
(anc. Promobuild).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 139, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 66.013.

L'an deux mille neuf,

Le deux mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Steve KRACK, commerçant, né à Dudelange, le 8 novembre 1974, demeurant à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Monsieur Steve KRACK est le seul associé de la société à responsabilité limitée "PROMOBUILD", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand'Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 807 du 5 novembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 301 du 25 avril 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1455 du 8 octobre 2002, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Jean-Paul Hencks, en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 619 du 16 juin 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.013, au

capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en "unité d'habitation", et de modifier, par conséquent, l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "unité d'habitation"."

L'associé unique décide en outre de transférer le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1420 Luxembourg, 139, avenue Gaston Diederich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Krack, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2009. Relation LAC/2009/8263. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009047697/227/40.

(090055013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Swiss Life Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009047677/206/13.

(090054604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

PIT D Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009047676/206/13.

(090054596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.

Man Glenwood Fund EU, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.775.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fourth day of March

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of MAN GLENWOOD FUND EU (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. The Company was incorporated by deed of notary Edmond Schroeder on the 30th April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 410 on 5th June 2001.

The articles of incorporation were amended by a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 31st May 2002, published in the Mémorial number 1223 of 20 August 2002.

The Company has been put into liquidation during an extraordinary general meeting held on 28 June 2007 with effective date on 1 August 2007 by a notarial deed drawn - up by Me Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of her colleague Me Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich.

Having considered the agenda and after deliberation, the chairman submitted to the vote of the members of the Meeting the following resolutions:

Seventh resolution

The Meeting decides to close the liquidation and states that the Company has definitively ceased to exist.

Eighth resolution

The Meeting decides to keep the records and books of the Company for a period of five years at the registered office of CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Ninth resolution

The Meeting notes that the amounts which could not be paid to the creditors and the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited in escrow at the Caisse de Consignations.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed at 4.30 p.m..

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatrième jour du mois de mars;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de MAN GLENWOOD FUND EU (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, en date du 30 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 410 du 5 juin 2001.

Les statuts ont été modifiés suivant acte passé le 31 mai 2002 devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, publié au Mémorial, numéro 1233 du 20 août 2002.

La Société a été mise en liquidation par assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2007 avec effet au 1^{er} août 2007 par acte notarié de Maître Martine Decker, notaire résidant à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue Maître Paul Decker, notaire alors résidant à Luxembourg-Eich.

Après avoir considéré l'ordre du jour et après délibération, le président soumet au vote des membres de l'Assemblée les résolutions suivantes: ses fonctions.

Septième résolution

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et déclare que la Société a définitivement cessé d'exister.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de conserver les livres et dossiers de la Société pour une période de cinq ans au siège social de CACEIS Bank Luxembourg S.A.

Neuvième résolution

L'Assemblée note que les sommes qui n'auraient pas pu être payées aux créanciers et les produits de la liquidation qui n'auraient pas pu être distribués aux personnes y ayant droit à la clôture de la liquidation seront déposés auprès de la Caisse de Consignations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Signé: A.FARESE, L.OWERS, C.PARMENTIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9303. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009047664/206/58.

(090054599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2009.